
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 7 juillet 2025

Résolution: CA25 25 0206

Demande au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'alinéa 1 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 867 998 du cadastre du Québec à des fins principalement commerciales, la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 135 975 du cadastre du Québec afin d'y construire un bâtiment commercial de quatre étages ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs

ATTENDU QUE la présente demande permet la revitalisation d'un témoin architectural industriel de l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE le projet de transformation du bâtiment existant respecte les composantes architecturales d'origine;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au comité mixte le 9 mai 2025 et qu'il a émis une recommandation favorable;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a émis, lors des séances tenues les 26 juillet 2022 et 8 avril 2025, des avis favorables sur le projet;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'alinéa 1 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4), le Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 867 998 du cadastre du Québec à des fins principalement commerciales, la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 135 975 du cadastre du Québec afin d'y construire un bâtiment commercial de quatre étages ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs;

Demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées publiques de consultation requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
40.02 1258398007

Luc RABOUIN

Maire de l'arrondissement

Karen LOKO

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 juillet 2025